



Fondo Asilo, Migrazione e Integrazione (FAMI) 2014-2020

Obiettivo Specifico 1.Asilo - Obiettivo nazionale 1 - Iett c) - Potenziamento del sistema di 1° e 2° accoglienza Avviso Realizzazione di percorsi individuali per l'autonomia socio-economica

> PROG-3306 - CUP F59D20000050002 DESTINAZIONE COMUNE

GUIDE POUR L'INSCRIPTION AUX COURS UNIVERSITAIRES POUR LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS







Chère étudiante, cher étudiant, ce guide est conçu pour vous et vous fournira les informations pratiques dont vous avez besoin pour procéder à votre inscription dans les universités italiennes.

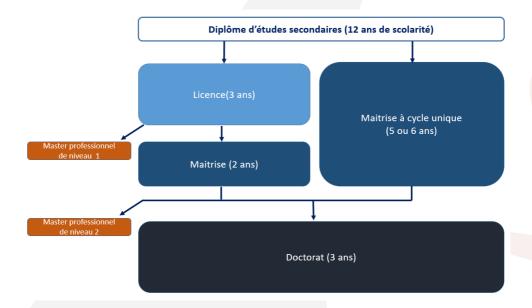
L'Université en Italie...

Si vous avez décidé d'étudier dans une université italienne, vous devez connaître sa structure et savoir comment faire face à des procédures bureaucratiques laborieuses et souvent peu claires. La plupart des informations dont vous aurez besoin à ce stade se trouvent sur le site https://www.studiare-in-italia.it/studentistranieri/ du MUR (Ministère de l'Université et de la Recherche). Je vous conseille de lire la circulaire "Procédures pour l'Entrée, le Séjour, l'Inscription des étudiants Internationaux et la Reconnaissance des Qualifications, pour les Cours d'Enseignement Supérieur en Italie", disponible en italien et en anglais.

Pour commencer...

Il faut savoir que l'Université en Italie se compose de :

- Licence de premier cycle, qui dure trois ans ;
- Licence de deuxième cycle, c'est-à-dire le Master (Laurea Magistrale), qui suit la Licence du premier cycle et dure deux ans;
- Master à cycle unique, d'une durée de cinq ou six ans.
- Master professionnel de niveau I et II
- Doctorat de recherche



Conditions d'admission

Selon la réglementation en vigueur, les citoyens étrangers, qu'ils soient ressortissants de l'UE ou non, résidant en Italie ou à l'étranger, âgés d'au moins 17 ans et ayant accompli un minimum de 12 années de scolarité, peuvent demander à être admis aux Cours Universitaires.

- Pour être admis aux Licences Triennales et aux Masters à cycle unique, vous devez être titulaire d'un diplôme de l'enseignement secondaire ou d'un autre titre obtenu à l'étranger et reconnu comme approprié.
- Pour les cours de Master, en revanche, vous devez être titulaire d'un diplôme universitaire de trois ans ou d'une autre qualification obtenue à l'étranger et reconnue comme appropriée.

Si vous êtes un étudiant international, vous pouvez toujours consulter le nombre de places réservées aux étudiants étrangers dans les différentes universités et institutions italiennes d'enseignement supérieur en art, musique et danse (AFAM) sur www.studiare-in-italia.it/studentistranieri/.

En revanche, si vous êtes un citoyen italien possédant un diplôme étranger, un citoyen de l'Union européenne où que vous résidiez, ou un citoyen étranger résidant légalement en Italie, vous pouvez accéder à l'université en Italie sans restrictions de quotas.

Ressortissants étrangers demandant des visas et résidant à l'étranger

Si vous êtes citoyen d'un pays qui n'est ni membre de l'Union Européenne ni de l'Espace Economique Européen, vous devrez suivre une procédure plus complexe pour vous préparer au mieux à votre séjour d'études en Italie et vous munir de tous les documents nécessaires.

AVANT VOTRE ARRIVÉE : vous devrez obtenir un visa d'études. Pour toute information sur les procédures et les documents nécessaires à l'obtention d'un visa d'entrée, je vous recommande de consulter le site : https://www.universitaly.it/index.php/registration/firststep .

APRÈS VOTRE ARRIVÉE : si vous décidez de rester en Italie pendant plus de trois mois, vous devez demander :

- le permis de séjour dans les 8 jours ouvrables suivant votre arrivée;
- et le code fiscal, une combinaison de 16 caractères (chiffres et lettres), qui n'est pas un document d'identité mais sans lequel vous ne pouvez pas vous inscrire à l'université, louer un logement ou ouvrir un compte. Le code fiscal est émis par l'Administration Fiscale (Agenzia delle Entrate).

Pré-inscription

Tous les citoyens non européens demandant un visa doivent se préinscrire à un programme d'études sur le portail Universitaly.

Liste de contrôle des documents pour les citoyens non européens :

Avant de commencer la procédure de préinscription, rappelez-vous que vous devez être en possession : d'un passeport ; d'un visa d'entrée de type D ; d'une couverture d'assurance maladie ; et d'un certificat d'attribution de bourse ou d'un document bancaire prouvant la possession de moyens suffisants et de ressources économiques pendant votre séjour en Italie (environ 450 euros par mois pour toute l'année universitaire).

Plus précisément, pour vous inscrire à un programme de Licence Triennale ou à un Master à cycle unique, vous devez télécharger :

- Diplôme d'études secondaires en original ou en copie certifiée conforme, avec une traduction officielle en italien, authentifiée par la représentation diplomatique italienne territorialement compétente ou muni d'une apostille.
- Certificat attestant la réussite du test d'aptitude académique qui peut être envisagé pour l'accès à l'université dans le pays d'origine, traduit officiellement en italien;



- Déclaration de valeur du diplôme, délivrée par la représentation diplomatique italienne compétente pour le territoire, attestant d'une scolarité d'au moins 12 ans.
 Dans le cas où vous en auriez déjà un, il est conseillé de ne télécharger qu'un seul des documents suivants relatifs à votre qualification :
- Déclaration de valeur délivrée par la représentation diplomatique italienne (ambassade ou consulat) compétente pour le territoire auquel appartient le titre.
- Attestation délivrée par le centre italien ENIC-NARIC (Attestation de comparabilité)
- Toute attestation délivrée par des organismes officiels étrangers

Alors que les documents requis pour l'inscription au Master ou au Master professionnels de niveau Let II sont :

- Diplôme ou titre académique correspondant, en original ou en copie certifiée conforme, avec traduction officielle en italien, légalisée par la représentation diplomatique italienne compétente pour le territoire ou muni d'une Apostille.
- Déclaration de valeur délivrée par la représentation diplomatique italienne du pays dans lequel le diplôme a été obtenu.
- Certificat de diplôme avec la liste des examens passés, avec traduction officielle en italien, légalisé par la représentation diplomatique italienne compétente.
- Le programme incluant tous les examens passés, sur le papier à en-tête de l'université d'origine ou validé par le cachet de l'Université elle-même.

Pour plus d'informations sur les Attestations de comparabilité et de vérification des qualifications, consultez le site https://www.cimea.it/pagina-attestati-di-comparabilita-e-verifica-dei-titoli.

Étape 1 - Identifiez votre Cours Universitaire

Si le cours que vous avez choisi est à nombre limité, vous devez d'abord passer les tests d'admission. Les dates des tests sont disponibles sur le site du Ministère de l'Université et de la Recherche. Vous pouvez toujours et exclusivement vous inscrire aux épreuves via le Portail Universitaly.

Étape 2 - Remplir la demande de pré-inscription sur le Portail Universitaly

N'oubliez pas que l'institution universitaire que vous avez choisie peut procéder à sa propre évaluation préalable de votre candidature, en vous demandant tout document. L'institution universitaire que vous avez choisie validera ensuite votre demande de préinscription en saisissant les données pertinentes sur le portail UNIVERSITALY. L'université peut en outre décider de produire et de joindre à la demande de préinscription une lettre d'admissibilité à l'inscription, établie selon le formulaire D6, utile aux Représentations diplomatiques et consulaires dans la phase de finalisation de la procédure.

Étape 3 - Test des compétences linguistiques en italien

Dans le cas de citoyens non communautaires qui demandent un visa d'études et qui ont l'intention de s'inscrire à des cours en italien, chaque institution universitaire organise un test pour vérifier les compétences linguistiques du candidat. Un niveau B2 de compétence linguistique est requis.

Dans le cas d'une pré-inscription à un cours d'études offert en anglais, la certification de la connaissance de la langue italienne n'est pas nécessaire. Il est toutefois recommandé de consulter les conditions linguistiques d'admission sur le site web de la formation en question.

Pour être exempté de l'épreuve de langue italienne, il est possible de prouver la possession d'un certificat de compétence en langue italienne à un niveau non inférieur au niveau B2 du Conseil de l'Europe, délivré dans le cadre du système de qualité CLIQ, en téléchargeant ce certificat parmi les documents demandés avec la demande de préinscription sur le Portail Universitaly (voir le même site, Étudier en Italie "Cas d'exemption de l'épreuve de langue italienne").

Étape 4 - Soumettre les documents à la représentation diplomatique - consulaire

Étrangers résidant en Italie

Si vous êtes un étudiant originaire d'un pays de l'UE ou titulaire d'un permis de séjour en Italie, vous pouvez vous inscrire directement auprès de l'université ou de l'établissement AFAM de votre choix par le biais d'une procédure d'inscription en ligne.

Liste de contrôle des documents pour les citoyens européens



Avant de partir, vérifiez la validité et l'éventuelle date d'expiration de votre document d'identité ou de votre passeport. N'oubliez pas d'apporter également votre carte d'assurance maladie européenne (CEAM). Dans certains cas, il peut vous être demandé d'avoir une assurance maladie ou un certificat d'assurance maladie européen.

Si vous avez l'intention de séjourner en Italie pendant plus de trois mois, vous devez vous inscrire auprès du bureau d'état civil de la commune dans laquelle vous décidez de vivre.

Plus précisément, pour s'inscrire à la Licence Triennale ou au Master, vous devez avoir :

- Diplôme d'études secondaires en original ou en copie certifiée conforme, avec traduction officielle en italien, authentifiée par la représentation diplomatique italienne compétente pour le territoire.
- Déclaration de valeur du diplôme, délivrée par la représentation diplomatique italienne compétente pour le territoire, attestant d'une scolarité d'au moins 12 ans.

Alors que les documents pour l'inscription au Master ou au Master professionnel de niveau I et II sont :

- Diplôme de fin d'études ou titre universitaire correspondant, en original ou en copie certifiée conforme, avec traduction officielle en italien, légalisée par la représentation diplomatique italienne compétente pour le territoire.
- Déclaration de valeur délivrée par la représentation diplomatique italienne du pays dans leguel le diplôme a été délivré ou Supplément au diplôme
- Certificat de diplôme avec la liste des examens passés avec une traduction officielle en italien, légalisée par la représentation diplomatique italienne compétente pour le territoire.
- Le programme incluant tous les examens passés, imprimés sur le papier à entête de l'université d'origine ou validé par le cachet de cette même université.

Reconnaissance des diplômes étrangers des étudiants réfugiés titulaires de protection internationale

Selon la Convention de Lisbonne, signée par l'Italie le 11 avril 1997 et ensuite ratifiée par la loi n° 148 du 11 juillet 2002, les universités et les établissements d'enseignement supérieur sont responsables de la reconnaissance des cycles et des périodes d'études effectués à l'étranger et des qualifications étrangères.

Services activés pour la reconnaissance des qualifications des réfugiés :

- Le ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale (MAECI)
 a activé un service de demande de "Déclaration de valeur" pour les réfugiés et
 les titulaires de protection internationale et auxiliaire.
- Pour l'Italie, le CIMEA Centro di Informazione sulla Mobilità e le Equivalenze Accademiche (Centre d'information sur la mobilité et les équivalences académiques) s'occupe de la reconnaissance des diplômes d'études étrangers et peut être consulté sur la page web suivante : www.cimea.it . Le CIMEA, par le biais de son service d'attestation et de certification des diplômes étrangers Diplôme délivré gratuitement aux titulaires de la protection internationale qui ont obtenu l'asile politique ou le statut de protection subsidiaire en Italie des "Attestations de Comparabilité" qui permettent d'accéder aux cours d'enseignement supérieur. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site "CIMEA for Refugees " CIMEA pour réfugiés.

Réfugiés sans documentation scolaire

Si vous êtes un étudiant titulaire de protection internationale et vous ne pouvez pas produire les documents nécessaires pour vous inscrire à un cours universitaire, vous pouvez présenter une demande de reconnaissance de vos qualifications auprès de la même université que celle que vous avez choisie pour poursuivre vos études en joignant :

- une pièce d'identité ou un document justifiant votre statut de titulaire d'une protection internationale;
- une déclaration auto-certifiée décrivant : le(s) diplôme(s) obtenu(s) ; l'année de leur obtention ; le nom, adresse et pays de l'université; le programme d'études et la liste des matières y comprises ; la liste des examens passés avec les notes ; la note finale.

Ceux qui n'ont pas terminé leur cursus doivent indiquer : l'année d'inscription, l'institut supérieur, la faculté ou le cursus, les examens passés, les crédits pédagogiques (ECTS) liés aux examens (si possible).

Une commission interne à l'université, composée d'enseignants du cours dans lequel vous avez l'intention de vous inscrire, contrôlera les documents présentés et vérifiera, au moyen d'épreuves d'examen, la validité des connaissances que vous avez déclarées.

En cas de résultat positif, une déclaration de reconnaissance du diplôme sera produite, indiquant les éventuels examens de rattrapage et le cursus complémentaire à effectuer pour obtenir le diplôme.



Programmes de soutien au droit aux études des réfugiés

De nombreuses universités italiennes ont mis en place des programmes d'aide aux réfugiés et aux migrants afin de leur permettre de poursuivre leurs études universitaires en Italie. Certaines d'entre elles offrent des bourses d'études. En particulier, l'Université Télématique Internationale UNINETTUNO a mis en place le portail "Université pour les réfugiés" : www.universitaperrifugiati.it.

UNICORE (University Corridors for Refugees) constitue un autre exemple : c'est un programme du HCR qui offre aux étudiants réfugiés de certains pays la possibilité de se rendre en Italie par une voie d'entrée régulière et sûre afin de suivre un programme de Master dans une université italienne. Vérifiez quelles universités adhèrent au programme et les conditions requises pour postuler sur https://universitycorridors.unhcr.it/





Ce guide a été réalisé par l'Université Télématique Internationale UNINETTUNO (<u>www.uninettunouniversity.net</u>) dans le cadre du projet "<u>Destinazione comune</u>" (Destination Commune) financé par le Fonds Asile, Migration et Intégration (FAMI) 2014-2020 - Objectif spécifique 1. Asile - Objectif national ON 1 - lettre c) - Renforcement du système du 1er et 2ème accueil - Avis Réalisation de parcours individuels d'autonomie socio-économique.

